

L'an deux mil onze, le seize novembre à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M M<sup>mes</sup> DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, DUMOULIN Roger, PERICAT Bernard, PARINAUD Charles, DESFOUGERES Francette, TISSIER Roger, BARCAT Jeannette, JOYEUX Sylvie.

Absents : NEVEU Christophe, PINAULT Murielle, PASQUIGNON Laurent.

Monsieur Bruno DARDAILLON est élu secrétaire de séance

-----

**Délibération n° 111116.01 : Demande d'acquisition d'un bien de section à Rousseau**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de demander l'avis de Monsieur Piot sur la cession du bien de section de Rousseau AH 201 de 92 centiares en nature de chemin et riverain à sa propriété sur laquelle est construite un hangar, à Madame Brigitte Filhol épouse Hausslein. Il informe que Monsieur Piot a mis en vente cette propriété et ne peut dans l'immédiat se prononcer sur l'opportunité de cession du bien de section en nature de chemin.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

. considérant qu'il n'a pas toutes les données nécessaires indiquant que la cession du bien de section ne posera pas de problème de desserte de propriété

- décide de suspendre sa décision sur le projet de vente du bien de section de Rousseau AH 201 de 92 centiares en nature de chemin à Madame Brigitte Filhol épouse Hausslein.

-----

**Délibération n° 111116.02 : Travaux d'extension du cimetière**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du coût actualisé estimé par le SIERS, à qui la compétence en matière de travaux relatifs au cimetière a été transférée, pour le projet d'extension du cimetière compte tenu du nouveau tracé de route souhaité; le projet, estimé à 85.236,50 euros au 27 octobre 2009, est aujourd'hui d'un montant de 172.245,19 euros. Il informe que les trois adjoints et lui-même ont considéré que, pour la santé des finances communales, il était de raison d'abandonner le projet avec le nouveau tracé de route et de revenir sur le projet d'origine pour lequel le montant actualisé des travaux est de 106.780,00 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- note que le coût du projet pèsera sur le budget communal en section de fonctionnement sur le compte 6554, non seulement au moment de sa réalisation pour le montant des travaux autofinancés mais aussi dans les années futures pour le remboursement de l'emprunt prévu pour environ 40.000,00 € remboursable sur 20 ans.

- approuve la proposition de la Municipalité d'abandonner le projet avec le nouveau tracé de route et de revenir à celui d'origine;

- opte pour l'évacuation des eaux par emploi d'une pompe de refoulement afin de rejoindre le réseau d'assainissement existant, ce qui permettrait une profondeur d'enfouissement du réseau drainant à 2,50 mètres (plutôt que par un réseau drainant enfoui à 2,00 mètres au plus et se déversant dans un puisard prévu au niveau du terrain de dépôt des gravillons, endroit où il existe une forte concentration d'eau de source souterraine);

- demande au SIERS de scinder les travaux en deux tranches et de solliciter une subvention DETR 2012 pour la seconde tranche.

-----

**Délibération n° 111116.03 : Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité aux handicapés à la salle polyvalente et au bureau de poste**

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis pour la réalisation d'une rampe d'accessibilité des personnes handicapées à la salle polyvalente et desservant également le bureau de poste, d'un montant HT de 13.545,50 euros et de TTC 16.200,41 euros

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise aux normes de sécurité des salles polyvalentes.

- prévoit le financement comme suit :

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| DETR 50 % du HT.....  | 6.772,75         |
| FDAEC.....            | 1.888,95         |
| Autofinancement.....  | 7.538,71         |
| <u>Total TTC.....</u> | <u>16.200,41</u> |

-----  
**Délibération n° 111116.04 : Décision modificative n° 3**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des ouvertures de crédits comme il suit, au budget principal :

| Intitulé                                    | Diminution sur crédits déjà alloués |              |          | Augmentation des crédits |      |          |
|---|-------------------------------------|--------------|----------|--------------------------|------|----------|
|   | Compte                              | Opé          | Montant  | Compte                   | Opé  | Montant  |
| Dépenses d'imprévues                        | <b>020</b>                          | H.O.         | 940,00   |                          |      |          |
| Matériel roulant                            |                                     |              |          | <b>21571</b>             | H.O. | 7 700,00 |
| Autres installations, matériel et outillage | <b>2158</b>                         | H.O.         | 7 500,00 |                          |      |          |
| Autres immobilisations corporelles          |                                     |              |          | <b>2188</b>              | H.O. | 740,00   |
| Investissement dépenses                     |                                     |              | 8 440,00 |                          |      | 8 440,00 |
|   |                                     | <b>Solde</b> | 0,00     |                          |      |          |

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Approuve les décisions modificatives indiquées

-----